#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille cinq le 4 février 2005 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de FEYTIAT s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2005

<u>Présents</u>: Bernard FOURNIAUD, M. Jean-Paul DENANOT, Gilbert ROUSSEAU, André PERIGORD, Ghislaine BREGERE, Serge BOUTY, Michel PASSE (présent - arrivé à 18h18), J. TAURISSON, Simone GOURINCHAS, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Paulette DORE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Jean-Jacques MORLAY Catherine GOUDOUD, Germain MADIA, Isabelle PARROTIN, Marie-Noëlle DUGUET, Laure CRUVEILLIER, Pierre PENAUD, Michèle LEPAGE.

<u>Absents excusés</u>: Christine FERNANDEZ (procuration à Paulette DORE), Pierre LEPETIT (procuration à Jean-Paul DENANOT), Gaston CHASSAIN (procuration à Bernard FOURNIAUD), Josette HILAIRE (procuration à André PERIGORD), Alain GERBAUD (procuration à Jean-Pierre MOREAU), Anny BROUSSE (procuration à Gilbert ROUSSEAU), Patricia LATHIERE (procuration à Michèle LEPAGE).

**Absente**: Marylène VERDEME.

**Secrétaire** : Germain MADIA

### ADOPTE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures. Pour copie conforme En Mairie le 4 février 2005

Le Maire

**Bernard FOURNIAUD** 

# CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2005 COMPTE RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*\*

1) Débat d'orientations budgétaires	ADOPTE
2) Subvention Secours Populaire Français – Aide à l'Asie du Sud Est	ADOPTE
3) Contrat de Ville 2005 – Approbation projets et plans de financement prévisionnels	ADOPTE
4) Constitution de servitude SCI Plaisance – SCI NENERT – SCI Le Ponteix : Intervention de la commune de Feytiat	ADOPTE
5) Logements HLM « Les Châtaigniers » Vente au locataires et signature avenant convention PLA	ADOPTE
6) Subvention exceptionnelle Centre Maternel de Loisirs – Les Petits Papillons	ADOPTE
7) Tarifs publics applicables au budget des Pastels au 1 <sup>er</sup> janvier 2005 — délibération complémentaire à celle du 10 décembre 2004	ADOPTE
8) Dénomination lotissement « Les Hauts de Crézin »	ADOPTE
9) Recensement INSEE : Prestation complémentaire	ADOPTE
10) PVR Le Sentier des Pleurotes	ADOPTE
11) Ouverture le dimanche Etablissement Pier Import Distribution	ADOPTE
12) Motion d'urgence relative au service public de la Poste	ADOPTE <u>contre</u> : M. Lepage P. Lathière

Compte rendu affiché en Mairie le 07 février 2005

# Objet : Débat des orientations budgétaires 2005

Monsieur DENANOT présente au nom de la commission des Finances, les orientations budgétaires pour l'année 2005.

Le débat a ensuite été engagé au sein du conseil municipal.

# Objet : Subvention Secours Populaire Français – Aide à l'Asie du Sud Est

Monsieur Bernard Fourniaud rappelle aux membres du conseil municipal les terribles conséquences du tsunami en Asie du Sud Est survenu suite au tremblement de terre du 26 décembre 2004.

La commune de Feytiat souhaite apporter une aide à la reconstruction pour les populations sinistrées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard FOURNIAUD et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'octroyer une subvention de 2500 euros au Secours Populaire Français pour l'opération « Solidarité Asie ».
  - de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

#### Objet : Contrat de Ville 2005 : Approbation projets et plans de financement prévisionnels

Monsieur André Périgord informe les membres du conseil municipal du dépôt en octobre 2004 pour instruction de deux dossiers de demandes de subventions au titre du Contrat de Ville 2005.

Il s'agit de la construction d'un foyer culturel et Laïque et d'un projet d'aménagement de pistes cyclables (délibération au 28/09/2004).

Il est demandé à la collectivité après approbation du projet, de donner son accord sur les plans de financement prévisionnels.

#### Aménagement de pistes cyclables

Sur le projet d'origine, compte tenu des problèmes de sécurité sur la RD 979, les travaux prévus entre le CD 979 de Crézin jusqu'au rond point de la Ceriseraie pourraient être ajournés.

Le nouveau montant des travaux s'élèverait à une somme de 103 857 euros pour lesquels une subvention de 41 500 euros (40% HT) est sollicitée dans le cadre du dispositif du Contrat de Ville 2005, le reste des dépenses étant à la charge de la collectivité (fond libre ou emprunt).

#### Construction d'un Foyer Culturel et Laïc

Une subvention de 131 080 euros (40% HT) est sollicitée sur la base d'une estimation de 327 700 euros de travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif du Contrat de Ville au titre de l'année 2005.

Le Conseil Général pourrait apporter une aide de 32 770 euros, le reste des dépenses étant à la charge de la collectivité (fonds libres ou emprunts).

Après avoir entendu l'exposé de M. André Périgord, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord sur les projets présentés et les plans de financement tels que définis ci-dessus.
- de confirmer les demandes de subventions pour ces deux projets auprès de M. le Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne dans le cadre du dispositif du Contrat de Ville pour l'année 2005.
  - de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

#### **ADOPTE**

# <u>Objet : Constitution de servitude SCI Plaisance - SCI Nenert - SCI le Ponteix : Intervention de la commune de Feytiat</u>

Monsieur Gilbert ROUSSEAU rappelle aux membres du conseil municipal que l'assemblée délibérante avait eu à se prononcer le 31 janvier 2003 sur un projet d'aménagement des accès de l'établissement LAPEYRE.

Ce projet consistait à modifier l'entrée de cet établissement sur la RD 979, la circulation des véhicules de livraison en créant un chemin à l'arrière des bâtiments existants.

Le nouveau projet consiste à modifier également le parking avant existant (parcelle cadastrée AA n°20).

Afin de régulariser cet aménagement, à l'autorisation donnée le 31 janvier 2003 au Maire. De donner son accord :

- 1) à la cession du bail de M. CHILLOUX à la SCI Plaisance,
- 2) de signer un nouveau bail avec la SCI Plaisance,
- 3) de signer un avenant au bail intervenu avec la SARL POINT P,
- 4) de signer une convention d'occupation de terrain avec M. CHILLOUX.

Il doit être ajouté l'intervention au titre de bailleur de la commune dans la signature d'une convention de servitudes entre la SCI le Pinier, la SCI Plaisance le Ponteix, et la SCI Philippe NENERT.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à intervenir au titre de bailleur à la signature de la convention de servitude à intervenir entre la SCI le Pinier, la SCI Plaisance le Ponteix, et la SCI Philippe NENERT.
- d'accepter que soit réalisé le réaménagement des accès et parkings publics aux soins et aux frais de la SCI Plaisance tels que figurant au plan annexé au permis de construire n°087 06503 D6405.
  - de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

### Objet : Logements « Les Châtaigniers » Vente aux locataires et signature avenant convention PLA

Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire depuis plus de 10 ans de six logements « Les Châtaigniers » gérés par la SELI.

Ces logements ont fait l'objet d'une convention APL signée avec la SELI.

Trois locataires, en place depuis plus de cinq années, ont fait connaître leur souhait d'acquérir en 2003 les logements qu'ils occupent.

Le 26 mars 2004, le conseil municipal a donné son accord sur le principe de cette vente et a autorisé Monsieur le Maire à solliciter le service des domaines pour une estimation des biens.

Conformément à la procédure liée à cette opération, la commune a informé tous les locataires de logements sociaux lui appartenant ou gérés par elle du projet de vente en indiquant les caractéristiques des pavillons vendus (description du logement et prix). Aucun autre locataire ne s'est manifesté.

- M. Jean-Yves BOURNAZEAUD donne lecture des courriers d'accord pour l'acquisition des logements.
- Melle FARGEOT Isabelle, M. SOULARD David 45 avenue Winston Churchill pour une somme de 92 000 euros.
- $\bullet$  Monsieur et Madame Jean Louis SENAMAUD 8 Square du Béarn pour une somme de 110 000 euros.
- Monsieur et Madame DUPONT Patrick 9 Square du Béarn pour une somme de 97 150 euros.

Après avoir entendu l'exposé de M. Jean-Yves BOURNAZEAUD, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec l'Etat un avenant à la convention APL pour la vente de trois des six logements dans « l'opération les Châtaigniers ».
- de donner son accord pour la vente des habitations aux locataires et selon les conditions financières exposées ci-dessus.
  - d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir pour réaliser cette opération.
  - de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

# Objet : Dénomination lotissement « Les Hauts de Crézin »

Monsieur André Périgord rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé de construire sur le plateau de Crézin neuf parcelles d'habitation en accession à la propriété et six pavillons à caractère social.

Il convient de procéder à la dénomination de ce secteur.

M. André Périgord propose que le lotissement soit dénommé « Les Hauts de Crézin ».

Après avoir entendu l'exposé de M. André Périgord après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la dénomination lotissement « Les Hauts de Crézin ».
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

# Objet : Demande de dérogation au repos dominical : Etablissement Pier Import distribution

Monsieur Bernard FOURNIAUD informe les membres du conseil municipal d'un courrier de la Préfecture en date du 27 janvier 2005 sollicitant l'avis du conseil municipal sur autorisation de faire travailler du personnel salarié le dimanche 13 février 2005 au sein de l'établissement Pier Import Distribution.

Après avoir pris connaissance des prescriptions de l'article L 221-6 du Code du Travail, le conseil municipal décide :

- de donner un avis défavorable à cette demande.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

# <u>Objet : Tarifs publics applicables au budget des Pastels au 1<sup>er</sup> janvier 2005 – délibération complémentaire à celle du 10 Décembre 2004</u>

Monsieur Pierre PENAUD indique au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer quelques tarifs complémentaires applicables en 2005 au budget Pastels.

# A / STAGE AU CHATEAU DE LIGOURE

- Soirée conviviale uniquement 17.4 €
- Hébergement au château

150 €

- Forfait enseignement + pension complète au château de Ligoure 550 €
- Forfait enseignement + repas de midi au château de Ligoure 400 €

# **B/AUTRES PRODUITS**

Catalogue

5€

D'autre part, afin de permettre l'encaissement des ventes des catalogues, il y a lieu de modifier l'arrêté constitutif de la régie de recettes – article 4 – en y rajoutant un alinéa « vente de catalogues »

Le conseil après en avoir délibéré:

ADOPTE à l'unanimité ces propositions

# Objet : Subvention exceptionnelle Centre Maternel de Loisirs – Les Petits Papillons

Madame Catherine GOUDOUD fait part aux membres du Conseil Municipal de difficultés rencontrées par l'association parentale chargée de la gestion du centre maternel de loisirs «les Petits Papillons », pour clôturer l'année 2004.

En effet, cette association qui a fonctionné seulement sur le dernier trimestre scolaire, n'a pas accueilli exactement le nombre d'enfants prévu lors de l'établissement du projet de budget. Aussi, afin de clôturer l'exercice comptable 84, cette association sollicite l'octroi d'une subvention complémentaire de 1 316 € sachant que des dispositions ont été prises pour améliorer le fonctionnement de ce centre maternel en 2005, et en réduire le déficit. En particulier, le centre ne sera pas ouvert pendant les petites vacances scolaires. La demande n'étant pas suffisante pour couvrir les frais d'accueil.

Le conseil après en avoir délibéré accepte le principe d'un versement d'une subvention complémentaire pour clôturer l'année 2004 à hauteur de 1 316 € et donne au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

# Objet : Recensement population 2005 : Prestation complémentaire

Monsieur Bernard Fourniaud rappelle aux membres du conseil municipal que le 28 septembre 2004 il avait été adopté un certain nombre de prestations pour rémunérer les agents recenseurs.

Pour le recensement 2005, une nouvelle prestation a été mise en place par l'INSEE.

Il s'agit d'une fiche non enquêtée.

Monsieur Bernard FOURNIAUD propose qu'elle soit rémunérée sur la base des bulletins individuels remplis soit une somme de 0,90 euros par bulletin.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Bernard Fourniaud et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord sur la proposition de M. Bernard Fourniaud.

### Objet : Instauration de la participation pour voie et réseaux (P.V.R.) Sentier des Pleurotes

Monsieur André PERIGORD rappelle que par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2001, le conseil municipal avait adopté la mise en place d'un régime de participation pour le financement de voies et réseaux (P.V.R.) sur le territoire de la commune de Feytiat conformément aux nouvelles dispositions du Code de l'Urbanisme (L 332-6-1, L 332-11-1, L 332-11-2).

Monsieur André PERIGORD expose les conditions financières dans lesquelles le Sentier des Pleurotes, au lieu dit «Les Bruges », pourrait être aménagé dans sa partie classée en zone NH au P.L.U. aux fins de permettre aux riverains d'urbaniser leurs parcelles.

Il indique que la P.V.R. spécifique au Sentier des Pleurotes tiendrai compte de :

- l'ensemble des travaux de voirie (chaussée de 3,50 m de large y compris aire de retournement à l'extrémité de l'aménagement).
- · l'éclairage public.
- Des éléments nécessaires au passage, en souterrain, des réseaux de communication, (fourreaux et chambres de tirage)
- La réalisation du réseau d'électricité
- La réalisation du réseau d'eau potable.

L'instauration du principe de financement de ces travaux sous forme de participation permettrait leur exécution dès que les riverains le souhaiteraient.

#### Monsieur André PERIGORD demande au conseil municipal:

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention relative au règlement anticipé de la participation pour création de voies et réseaux (P.V.R.) avec les riverains qui souhaiteraient engager les travaux avant que la commune ne décide de l'aménagement de cette voie.
  - de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

# Objet : Motion d'urgence relative au service public de la Poste

Monsieur Germain MADIA au nom de la majorité propose au conseil municipal la motion suivante :

- **CONSIDERANT** que le service public de la Poste mais aussi de l'ensemble des services publics (éducation, SNCF, équipement, Trésor Public) sont laissés à l'abandon dans notre département,
- **CONSIDERANT** que les plans de restructuration auront des conséquences dramatiques sur l'emploi. Les choix budgétaires validés par l'Etat se traduiront inéluctablement par une dégradation des services publics,
  - CONSIDERANT les services publics en danger,

Le conseil municipal de Feytiat réuni en séance plénière du 4 février 2005

- REFUSE que les services publics soient laissés à l'abandon
- **AFFIRME** son soutien aux personnels et organisations syndicales qui demandent à Monsieur le Préfet de réunir la Commission Départementale de Modernisation des Services Publics.

**CONTRE**: Mme Michelle LEPAGE - Mme Patricia LATHIERE